

RAPPORT N° 04/3-59
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL
(Animateurs d'Enseignement Artistique - 5 emplois contractuels)

Dans le cadre de l'Année Scolaire 2004/ 2005, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Animateurs d'Enseignement Artistique de l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

Je vous propose à cet effet la création de 5 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

La nature des fonctions consiste en l'enseignement d'activités artistiques dans les disciplines suivantes : formation musicale, musique traditionnelle, intervention en milieu scolaire, flûte traversière et danse.

Le recrutement se fera parmi les candidats titulaires du Diplôme d'Etat ou au minimum d'une Médaille d'Or ou d'un Diplôme de Fin d'Etudes dans la discipline concernée. Pour l'intervention en milieu scolaire, le Diplôme Universitaire de Musique Intervenant sera exigé.

La durée hebdomadaire du travail est fixée entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service.

Le niveau de rémunération est fixé entre 20 et 30 euro bruts de l'heure en fonction du titre ou du diplôme détenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/3-59
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2004

OBJET

CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL
(Animateurs d'Enseignement Artistique - 5 emplois contractuels)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 04/3-59 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal de 5 emplois contractuels d'Animateurs d'Enseignement Artistique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 JUIN 2004**

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA